

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 28/07/2026 - B2026/008885 - 2019 B 00921 - 852 077 742 - A L'INUSABLE

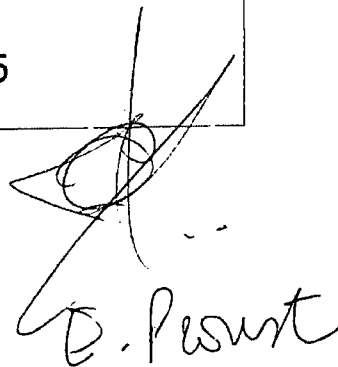
A L'INUSABLE

Numéro SIRET : 85207774200017

Code APE : 4779Z

RN7 PLATEAU DE LOUZE
38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON**COMPTES ANNUELS**

du 01/10/2024 au 30/09/2025


D. Poux

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
<i>ACTIF</i>	10
<i>Actif immobilisé</i>	10
<i>Actif circulant</i>	10
<i>PASSIF</i>	12
<i>Capitaux Propres</i>	12
<i>Provisions pour risques et charges</i>	12
<i>Emprunts et dettes</i>	12
Compte de résultat détaillé	15
Liasse 25 IS RS	18
Annexes 25	33

A L'INUSABLE

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A L'INUSABLE pour l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 41 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan 252 951,39 Euros

chiffre d'affaires 241 900,61 Euros

résultat net comptable 15 560,12 Euros

Fait à LYON
Le 12/03/2026

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet EDIGEST CONSEILS

A L'INUSABLE

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	19 640	12 507	7 133	8 871	- 1 738
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 940	5 048	2 892	3 686	- 794
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	140 065	78 646	61 419	75 760	- 14 341
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	255		255	255	
TOTAL (I)	167 900	96 200	71 700	88 573	- 16 873
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens				114 082	- 114 082
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	140 396		140 396		140 396
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	120		120		120
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	297		297		297
. Personnel	3 414		3 414	3 214	200
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	434		434	3 609	- 3 175
. Autres	11 605		11 605	11 605	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	5 050		5 050	1 360	3 690
Disponibilités	19 936		19 936	647	19 289
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				6 452	- 6 452
TOTAL (II)	181 252		181 252	140 969	40 283
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	349 151	96 200	252 951	229 542	23 409

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	46 437	31 216	15 221
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	15 560	15 222	338
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	72 998	57 437	15 561
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	45 191	45 164	27
. Découverts, concours bancaires		464	- 464
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	14 914	57	14 857
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 829	14 743	- 2 914
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 951	3 104	2 847
. Organismes sociaux	4 938	12 603	- 7 665
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 055	5 453	- 2 398
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 796	7 511	- 2 715
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	74	46	28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	89 205	82 959	6 246
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	179 954	172 104	7 850
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	252 951	229 542	23 409

A L'INUSABLE

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	19 640	12 507	7 133	8 871	- 1 738
201200 Frais de premier établissement	2 500		2 500	2 500	
201220 Frais de publicité	17 140		17 140	17 140	
280100 Frais d'établissement		2 500	-2 500	-2 476	- 24
280122 Amorts frais publicité		10 007	-10 007	-8 293	- 1 714
Concessions, brevets, droits similaires	7 940	5 048	2 892	3 686	- 794
205000 Logiciels	7 940		7 940	7 940	
280500 Concessions et droits similaires		5 048	-5 048	-4 254	- 794
Autres immobilisations corporelles	140 065	78 646	61 419	75 760	- 14 341
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	133 410		133 410	133 410	
218200 Matériel de transport	5 000		5 000	5 000	
218300 Matériel de bureau et informatique	1 655		1 655	1 655	
281810 Amorts inst gene agenc		72 991	-72 991	-59 650	- 13 341
281820 Dot.matriel transport		4 000	-4 000	-3 000	- 1 000
281830 Amorts mat bureau et infor		1 655	-1 655	-1 655	
Autres immobilisations financières	255		255	255	
275000 Depots et cautionnements verses	255		255	255	
TOTAL (I)	167 900	96 200	71 700	88 573	- 16 873
Actif circulant					
En-cours de production de services				114 082	- 114 082
345100 En cours stock				114 082	- 114 082
Marchandises	140 396		140 396		140 396
370000 Stock de marchandises	140 396		140 396		140 396
Clients et comptes rattachés	120		120		120
411000 Clients divers	120		120		120
Fournisseurs débiteurs	297		297		297
401000 Fournisseurs divers	297		297		297
Personnel	3 414		3 414	3 214	200
421000 Personnel : rémunérations dues	200		200		200
428700 Produits à recevoir	3 214		3 214	3 214	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	434		434	3 609	- 3 175
445660 TVA Déductible	374		374	3 505	- 3 131
445867 TVA sur fnp	60		60	104	- 44
Autres	11 605		11 605	11 605	
467010 Compte débiteurs divers	74		74	74	
467400 Prélèvt à affecter	10 710		10 710	10 710	
467800 Autres mvts debiteurs	821		821	821	
Valeurs mobilières de placement	5 050		5 050	1 360	3 690
503800 Placements trésor. garance	5 050		5 050	1 360	3 690
Disponibilités	19 936		19 936	647	19 289
512000 Crédit Mutuel	211		211		211
512110 Caisse d'épargne	18 566		18 566		18 566
531000 Caisse Espèce	207		207		77
531200 Caisse Chèques				130	- 444
531210 Remise ticket cadeau				73	- 73
531500 Caisse CB et CB sans contact	953		953		953
Charges constatées d'avance				6 452	- 6 452
486000 Charges constatées d'avance				6 452	- 6 452
TOTAL (II)	181 252		181 252	140 969	40 283

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF (0 à V)	349 151	96 200	252 951	229 542	23 409

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
101000 Capital	10 000	10 000	
Réserve légale	1 000	1 000	
106110 Réserve légale proprement dite	1 000	1 000	
Autres réserves	46 437	31 216	15 221
106800 Autres réserves	46 437	31 216	15 221
Résultat de l'exercice	15 560	15 222	338
TOTAL (I)	72 998	57 437	15 561
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	45 191	45 164	27
164000 Prêt CM n° 0731320696002		5 136	- 5 136
164100 Prêt CE n° 5809111	10 692	16 419	- 5 727
164200 Prêt CE n° 5975720	3 169	6 947	- 3 778
164300 Prêt CE n° 5912836	3 553	9 608	- 6 055
164400 Prêt CM n° 0731320696005	3 034	7 055	- 4 021
164600 Prêt CE N721091 G	24 742		24 742
. Découverts, concours bancaires		464	- 464
512000 Crédit Mutuel		354	- 354
512110 Caisse d'épargne		110	- 110
Associés	14 914	57	14 857
455100 Compte courant Mme PROUST	14 914	57	14 857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 829	14 743	- 2 914
401000 Fournisseurs divers	11 469	14 383	- 2 914
408100 Fournisseurs FNP	360	360	
. Personnel	5 951	3 104	2 847
421000 Personnel : rémunérations dues	4 286	1 881	2 405
428200 Dettes provisio. pour congés payés	1 665	1 223	442
. Organismes sociaux	4 938	12 603	- 7 665
431000 Urssaf	1 014	735	279
437300 Retraites	129	71	58
437400 Prévoyance - mutuelle	962	871	91
438200 Charges sociales sur congés payés	104	50	54
438601 Charges sociales Mme proust	2 729	10 876	- 8 147
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 055	5 453	- 2 398
444000 Etat impôt sur les bénéfices	3 055	5 453	- 2 398
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 796	7 511	- 2 715
445510 Tva à décaisser	1 994	851	1 143
445716 TVA collectée 10 %		11	- 11
445717 TVA collectée 20 %	20	1 037	- 1 017
445800 Tva à régulariser	2 782	5 612	- 2 830
. Autres impôts, taxes et assimilés	74	46	28
448600 Autres charges à payer	74	46	28
Autres dettes	89 205	82 959	6 246
467000 Rétrocession Clients	67 432	61 185	6 247
467300 Pierre Koehl	21 773	21 773	

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	179 954	172 104	7 850
TOTAL PASSIF (I à V)	252 951	229 542	23 409

A L'INUSABLE

Liasse 25 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

IMAGE Experts-comptables janvier 2025

DGFIP N°2033-B-SD 2025

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A L'INUSABLE						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 7 580	412		414		416	2 7 580	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	1 3 3 410	452		454		456	1 3 3 410	
	Matériel de transport	460	5 0 0 0	462		464		466	5 0 0 0	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 6 5 5	472		474		476	1 6 5 5	
Immobilisations financières		480	2 5 5	482		484		486	2 5 5	
TOTAL		490	1 6 7 9 0 0	492		494		496	1 6 7 9 0 0	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	1 5 0 2 2	502	2 5 3 2	504		506	1 7 5 5 4	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 9 6 5 0	542	1 3 3 4 1	544		546	7 2 9 9 1	
	Matériel de transport	550	3 0 0 0	552	1 0 0 0	554		556	4 0 0 0	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 6 5 5	562		564		566	1 6 5 5	
TOTAL		570	7 9 3 2 7	572	1 6 8 7 3	574		576	9 6 2 0 0	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A L'INUSABLE		Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	(0)		
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	(0)		
Déficits de l'exercice		960			
Total des déficits restant à reporter		970	(0)		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	13 801		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé		388			
Montant de la TVA collectée		374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: A...L'INUSABLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2024 et clos le: 30/09/2025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	241 901
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	241 901
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	13 516
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	29 850
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	70 048
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1 094
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	114 508
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	127 394
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	127 394
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	241 901
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 4 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 5
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

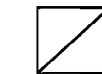
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Exercice clos le

30092025

SIREN

(1) Néant ☒ *

Dénomination de l'entreprise

A L'INUSABLE

Adresse (voie)

RN7 PLATEAU DE LOUZE

Code postal

38550

Ville

LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAFEGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30092025

SIREN

8 5 2 0 7 7 7 4 2

Dénomination de l'entreprise

A L'INUSABLE

Adresse (voie)

RN7 PLATEAU DE LOUZE

Code postal

38550

Ville

LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SADE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

		N° 2065-SD 2025	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025
		Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
A L'INUSABLE RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON			
SIRET	8 5 2 0 7 7 7 4 2 0 0 0 1 7	Mét : emilieproust@hotmail.com	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	20 368	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EXPERT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EDIGEST CONSEILS 26 Quai Jean Moulin 69002 LYON Tél: 0484790099			
CGA/OMGA	Visé conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visé ou certificateur conventionné		Date : 13012026 Lieu : LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visé ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: ERANTE MME PROUST	
Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 <i>b/s</i> -SD 2025			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
MME PROUST GERANTE ASSOCIEE UNIQUE			2025	17 300					
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVL T réalisée au cours de l'exercice							
		MVL T restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2025)

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A L'INUSABLEdu 01/10/2024Adresse RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLONau 30/09/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		10 449
Total		10 449

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2025... (total col.9 + total col.10) ⑩	18 922	- de l'exercice . 2025... ⑩	20 368
- de l'exercice précédent ⑩	30 397	- de l'exercice précédent ⑩	19 578
Nom et qualité du signataire PROUST GERANTE		À LE PEAGE-DE-ROUSSILLON , le 13012026 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

ADE Experts.com Ltd January 2025

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468
(À soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)						
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %						
1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice /a imposé à 10 % 7b
Total						
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement						
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total						

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bls A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2025)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A L'INUSABLE

RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

85207774200017

4779Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	20 368
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	20 368
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	20 368

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

A L'INUSABLE

Annexes 25

Annexes 25**A L'INUSABLE****ANNEXE**

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 252 951,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 15 560,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Etat des créances = 16 125 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	255		255
Actif circulant & charges d'avance	15 870	15 870	
TOTAL	16 125	15 870	255

3.2 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 214 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 214
Disponibilités	
TOTAL	3 214

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Charges à payer par postes du bilan = 4 932 E**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	360
Dettes fiscales & sociales	4 572
Autres dettes	
TOTAL	4 932

A L'INUSABLE

ANNEXE

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 214 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 214
Produits a recevoir(428700)	3 214
TOTAL	3 214

8.2 - Charges à payer = 4 932 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	360
Fournisseurs fnp(408100)	360
Dettes fiscales et sociales :	4 572
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	1 665
Charges sociales sur congés payés(438200)	104
Charges sociales mme proust(438601)	2 729
Autres charges a payer(448600)	74
TOTAL	4 932

A L'INUSABLE

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2025 12 mois	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	241 901	333 220	236 297	239 708	253 684
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	35 488	35 595	38 052	53 317	21 672
c) Impôt sur les bénéfices	3 055	2 912	2 541		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	32 433	32 683	35 511	53 317	21 672
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	15 560	15 222	18 004	35 504	5 339
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	31 922	20 687	30 471	25 190	44 674
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	32 938	35 352	20 072	19 764	22 491

Observations complémentaires

A L'INUSABLE

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Des comptes annuels présenté en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EDIGEST CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A L'INUSABLE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	252 951
Chiffre d'affaires hors taxes	241 901
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	15 560

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EDIGEST CONSEILS
Fait à LYON le 15/01/2026

L'INUSABLE**SOMMAIRE**

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

Société A L'INUSABLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000€
Siège social Plateau de Louse – RN7 – 38850 LE PAGE EN ROUSSILLON
RCS LYON 852 077 742
SIRET : 852 077 742 00017

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 08 juin 2026

L'an deux mille vingt six
Le huit juin.
A dix-huit heures.

L'associée unique de la société A L'INUSABLE SARL au capital de 10000 euros divisés en 10000 parts sociales de 1 euro chacune, dont le siège social est au Plateau de Louse - RN7 - 38850 LE PAGE EN ROUSSILLON, statue en assemblée ;

Rappel l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation des résultats

Première résolution :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 15 560 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2025, et qui se chiffrent à 15 560, de la manière suivante :

- Autres réserves : 15 560 euros

Troisième résolution :

Emilie PROUST, agissant en qualité de gérante de la société à tous pouvoirs pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Emilie PROUST,
Président de la société

